



Société d'Investissements et de Gestion 116

SIG 116

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Société d'Investissements et de Gestion 116 SIG 116

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la SIG 116,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SIG 116 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Claire Pajona

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION 116 (SIG 116)

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 59 bis avenue Hoche - 75008 Paris

808 946 305 - RCS Paris

Comptes annuels 2022

1. Etats financiers 2022	p 6
I. Compte de résultat	p 6
II. Bilan	p 8
2. Annexe aux états financiers de l'exercice 2022	p 10
Note 1. Faits marquants de l'exercice	p 10
Note 2. Règles et méthodes comptables, comparabilité des comptes	p 10
Note 3. Résultat d'exploitation	p 11
Note 4. Résultat financier	p 11
Note 5. Résultat exceptionnel	p 11
Note 6. Impôts sur les bénéfices	p 11
Note 7. Immobilisations financières	p 11
Note 8. Dépréciation des immobilisations financières	p 12
Note 9. Actif circulant	p 12
Note 10. Etat des échéances des créances	p 12
Note 11. Capitaux propres	p 12
Note 12. Dettes d'exploitation	p 13
Note 13. Etat des échéances des dettes	p 13
Note 14. Eléments concernant plusieurs postes de bilan	p 13
Note 15. Effectif	p 14
Note 16. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	p 14
Note 17. Engagements financiers et autres informations	p 14
Note 18. Evénements postérieurs à la clôture	p 14

1. Etats financiers 2022

I. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2022	2021
Produits d'exploitation			
Produits divers			
Sous-total A : chiffre d'affaires			
Reprises sur provisions & transferts de charges			
Autres produits			
Sous-total B			
Total I (A + B)			
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	3	114	3
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total II		114	3
Résultat d'exploitation (I-II)		-114	-3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2022	2021
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		2 708	5 241
Reprises sur provisions et transferts de charges		48 386	15 958
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III		51 094	21 199
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions	4		
Intérêts et charges assimilées	4	793	1 556
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV		793	1 556
Résultat financier (III-IV)	4	50 301	19 643
Résultat courant avant impôts (I-II + III-IV)		50 187	19 640
Produits exceptionnels			151
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total V			151
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		2	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total VI		2	
Résultat exceptionnel (V-VI)	5	-2	151
Participation des salariés (VII)			
Impôt sur les bénéfices (VIII)	6	6 050	2 547
Total des produits (I + III + V)		51 094	21 350
Total des charges (II + IV + VI + VII+VIII)		6 959	4 106
Bénéfice ou perte		44 135	17 244

II. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	Brut	Amortissements et provisions	Net	
				2022	2021
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions et droits assimilés					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions et agencements					
Installations techniques					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles mises en concession					
Immobilisations financières	7+8				119 418
Participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					119 418
Prêts					
Autres					
Total I					119 418
Actif circulant					
Stocks et en cours					
Créances		10 970		10 970	3
Créances clients et comptes rattachés					
Créances fiscales et sociales	9	26		26	3
Autres		10 944		10 944	
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance					2
Total II		10 970		10 970	5
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Écarts de conversion actif (IV)					
Total général (I + II + III + IV)		10 970		10 970	119 423

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2022	2021
Capitaux propres	11		
Capital		37	37
Primes d'émission, de fusion et d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves réglementées			
Réserves indisponibles			
Autres réserves			
Report à nouveau		-36 987	-54 231
Résultat de l'exercice		44 135	17 244
Situation nette		7 185	-36 950
Provisions réglementées			
Total I		7 185	-36 950
Autres fonds propres			
Obligations remboursables en actions			
Total II			
Provisions			
Provisions			
Total III			
Fonds d'amortissements			
Amortissements financiers			
Total IV			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	12		154 517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	137	3
Dettes fiscales et sociales	12		
Dettes sur immobilisations et comptes			
Autres dettes		3 648	1 853
Produits constatés d'avance			
Total V		3 785	156 373
Écart de conversion passif (VI)			
Total général (I + II + III + IV + V + VI)		10 970	119 423

2. Annexe aux états financiers de l'exercice 2022

Note 1. Faits marquants de l'exercice

En 2016, le groupe Vivendi a investi dans le groupe Lov Banijay et a participé à son financement. Lov Banijay est un des plus grands producteurs et distributeurs indépendants au monde de programmes télévisuels, issu du rapprochement entre Banijay et Zodiak Media.

L'investissement du groupe Vivendi dans le groupe Lov Banijay a été réalisé par :

- le biais d'une prise de participation de 26,2 % de Vivendi Content (filiale à 100% de Vivendi) dans Banijay Group (filiale indirecte de Lov Banijay). Cette participation a été portée à 31,4 % en 2017 ;
- et par des financements de 240 millions d'euros de SIG 116 de la manière suivante :

SIG 116 a souscrit, auprès de Lov Banijay, à une obligation remboursable en actions ou en numéraire (ORAN), au choix de leur émetteur, à hauteur de 90 millions d'euros et à une obligation de 50 millions d'euros.

SIG 116 a également souscrit à une ORAN émise par Banijay Group (BG) à hauteur de 100 millions d'euros.

Ces trois obligations étaient à échéance du 22 février 2023.

En 2017, dans le cadre d'un refinancement de Banijay Group, les opérations suivantes ont été réalisées par SIG 116 :

- Le 22 juin 2017, SIG 116 a souscrit à une nouvelle ORAN de 104,07 millions d'euros émise par la société Banijay Group Holding (BGH, nouvelle maison mère de BG) afin de permettre le remboursement par BG de la totalité de l'ORAN de 100 millions d'euros et des intérêts pour 4,0 millions d'euros.
- Le 6 juillet 2017 :
 - o BGH a remboursé partiellement l'ORAN à hauteur de 40 millions d'euros, au moyen d'un accord de délégation entre SIG 116 et Vivendi SA ;
 - o BGH a également remboursé partiellement l'ORAN à hauteur de 39 millions d'euros en numéraire.

En date du 21 décembre 2018, BGH a remboursé en totalité l'ORAN de 25 millions d'euros, soit un montant total de 26,2 millions d'euros (intérêts compris) en numéraire.

Le 10 mai 2022, SIG 116, Vivendi Content et Vivendi SE ont signé un accord d'investissement avec les autres actionnaires des groupes Banijay et Betclac, ainsi que de nouveaux investisseurs, afin de définir les principaux termes du projet de rapprochement des activités de média et production audiovisuelle (Banijay) et de jeux en ligne (Betclac) détenues par le groupe Lov dans le cadre de la fusion de Financière Lov Entertainment (FLE) avec le SPAC Pegasus Entrepreneurs, en vue d'une cotation des titres de FLE sur Euronext Amsterdam. Ces opérations ont été définitivement réalisées le 1^{er} juillet 2022.

À l'issue de l'opération, Financière Lov a conservé la majorité du capital et des droits de vote de FLE, et bénéficie par ailleurs de droits de vote triples. A l'occasion de cette opération, Vivendi Content a échangé sa participation de 32,86 % dans BGH contre une participation dans le nouvel ensemble FLE.

L'opération a permis en outre de financer le remboursement intégral des obligations détenues par SIG 116, à hauteur d'environ 170 millions d'euros (principal et intérêts). Le remboursement anticipé des obligations Lov Banijay a été effectué le 5 juillet 2022.

Note 2. Règles et méthodes comptables, comparabilité des comptes

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les règlements de l'ANC n°2014-03 et 2016-07 ont été appliqués.

Immobilisations financières

Titres de participation, Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et Autres titres immobilisés

Sont considérés comme titres de participation, les titres des sociétés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) regroupent les titres de sociétés dont la société espère retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion.

Les titres de participation, TIAP et autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à la valeur d'utilité (PCG art 221-3). Celle-ci est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

La valeur d'inventaire des TIAP est fondée sur leur valeur de marché et tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus (PCG art. 221-5).

La valeur d'inventaire des Autres titres immobilisés en devises est calculée en utilisant les cours de change à la date de clôture de l'exercice pour les titres cotés (PCG art. 420-3) et non cotés.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en fonction des risques de non-recouvrement.

Comptes courants

La société assimile les comptes courants (en devises) aux disponibilités et en conséquence, les différences de conversion sont immédiatement enregistrées en résultat de change (cf. infra, opérations en devises).

Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au moyen de taux de change mensuels déterminés à partir des cours de clôture retenus du mois précédent.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties aux cours des devises à la clôture de l'exercice.

Les différences de conversion sur les disponibilités sont immédiatement enregistrées en résultat de change. La société assimile les comptes courants (en devises) aux disponibilités.

Note 3. Résultat d'exploitation

Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Frais d'actes		
Honoraires divers	114	3
Frais services bancaires		
Autres charges		
Total	114	3

Note 4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est positif de 50 301 milliers d'euros, il est constitué de produits financiers d'un montant de 2 708 milliers d'euros relatifs aux coupons des obligations de 90 millions et 50 millions d'euros (voir faits marquants). Du fait du remboursement par Lov Banijay des deux obligations détenues par la société, SIG 116 a comptabilisé au 31 décembre 2022 une reprise totale de la dépréciation de l'ORAN, à hauteur 48 386 milliers d'euros, et à des charges d'intérêts sur compte courant Vivendi SE pour 793 milliers d'euros, ainsi que des produits d'intérêts sur compte courant VSE pour 36 milliers d'euros.

Note 5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de -2 milliers d'euros.

Note 6. Impôt sur les bénéfices

La société appartient au groupe d'intégration fiscale dont Vivendi SE est la société de tête.

A titre individuel, la société a un résultat fiscal de 48 045 milliers d'euros. Il n'y a donc une charge fiscale de 6 050 milliers au titre de l'exercice 2022.

Note 7. Immobilisations financières

Variation des valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	167 807		167 807	
Autres immobilisations financières				
Total	167 807		167 807	

Note 8. Dépréciation des immobilisations financières

Variation des valeurs (<i>en milliers d'euros</i>)	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la fin de l'exercice
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	48 386		48 386	0
Autres immobilisations financières				
Total	48 386	0	48 386	0

(Cf Note 4)

Note 9. Actif circulant

Créances

Les créances s'élèvent à 10 970 milliers d'euros et se composent principalement d'un crédit de TVA à reporter pour 26 milliers d'euros, et d'une créance sur compte courant VSE de 10 944 milliers d'euros, suite au remboursement anticipé par Lov Banijay des deux obligations détenues par la Société.

Note 10. Etat des échéances des créances

Etat des créances (<i>en milliers d'euros</i>)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Créances fiscales et sociales	26	26	
Autres Créances	10 944	10 944	
Total	10 970	10 970	0

Note 11. Capitaux propres

Mouvements des capitaux propres

Opérations (<i>en milliers d'euros</i>)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/21 après répartition	37	37		-36 987	0	-36 949

Mouvement de l'exercice			0	0	44 135	44 135
Au 31/12/22, avant répartition	37	37	0	-36 987	44 135	7 186

Note 12. Dettes d'exploitation

Elles s'élevaient à 3 785 milliers d'euros et correspondent principalement à une dette d'honoraires d'avocats pour 134 milliers d'euros, des provisions de factures non parvenues des honoraires de commissaires aux comptes pour 3 milliers d'euros, et une dette d'intégration fiscale VSE pour 3 648 milliers d'euros.

Note 13. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes (y compris intérêts courus) (en milliers d'euros)	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137	137		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 648	3 648		
Total	3 785	3 785	0	0

Note 14. Eléments concernant plusieurs postes de bilan

Ces tableaux font apparaître, dans la colonne « entreprises liées », les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe.

ACTIF (en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées
Participations nettes		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés nets		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances fiscales		
Autres créances		10 944
Charges à répartir		
Charges constatées d'avance		
Écart de conversion		
Total	0	10 944

<i>PASSIF</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer	Entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 648
Produits constatés d'avance		
Écart de conversion		
Total	137	3 648

Note 15. Effectif

La société n'emploie pas de personnel.

Note 16. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Total	793	36
Dont entreprises liées	793	36

Note 17. Engagements financiers

Il n'y a aucun engagement financier reçu ou donné en 2022.

Note 18. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis le 31 décembre 2022 ni n'est à prévoir pour 2023.